

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,  
Vu le décret GBCP,

Délibération enregistrée sous le numéro **131-2022-DAF**  
**Conseil d'administration du 28 octobre 2022**

**Sujet : Sortie de bien de l'inventaire**

Dans le cadre de renouvellement du parc automobile, il est proposé au CA de se prononcer sur la sortie du véhicule suivant :

- Sortie d'inventaire du véhicule MODUS sur le site ENSIL-ENSCI
- Code catégorie immobilisation : BH0000065
- Désignation immobilisation : MAN991BI42
- Date mise en service : 12/06/2009
- Numéro immobilisation comptable : 105712
- Montant de l'acquisition : 12 234,78

Membres en exercice : 36  
Nombre de votants : 34  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 2  
Ne souhaite pas participer au vote : 5

Fait à Limoges, le 28 octobre 2022

**La Présidente de l'Université**

**Isabelle KLOCK-FONTANILLE**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2022.**  
**Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 octobre 2022.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*